



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 9

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 22H00

DATE DE CONVOCATION  
21/10/2025

AFFICHAGE LE  
05/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 21 octobre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix.

**Excusés :** Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Marlène Benoit.

**Absent :**

**Pouvoirs :** Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Marlène Benoît à Laurent Poncet

**Secrétaire :** Samuel Péridy

### CONVENTION TRANSPORT SANITAIRE / SKI ALPIN

M. Le Maire proposera de renouveler la convention de transport sanitaire des blessés sur pistes aux tarifs identiques à l'année dernière.

Les évacuations forfaitaires de la station vers le Centre hospitalier de Pontarlier sont fixées à 400,00 €.

Le montant minimum de perception par jour de présence d'une ambulance est fixé à 1.008,00 € et un forfait déplacement de 100 € est mis en place également.

Ces différents frais de secours ne sont pas couverts par les mutuelles. Sans assurance spécifique ( acquise avec le forfait, ou assurance privée) ils sont donc à la charge du blessé.

L'annulation de la permanence ambulancière pourra être demandée moyennant le respect d'un délai de 5 jours francs, soit au plus tard le lundi à 12h pour le week-end.

A défaut de respect du délai ci-dessus, une indemnité de 1008,00 € sera versée en dédommagement.

*Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot) :*

- approuve les tarifs des transports sanitaires
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE



Mairie de Métabief  
16 rue du village - 25 370 METABIEF  
Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22  
Mail : [mairie@metablef.fr](mailto:mairie@metablef.fr)